



Réunion du Groupe permanent avec la Région Hauts de France du 27 février 2019

- 1) Répartition des tâches entre la région et les EPLE
- 2) Chauffage
- 3) Vademecum des agents techniques

Répartition des tâches entre la région et les EPLE

Il s'agit de régler la répartition des opérations de maintenance entre l'EPLÉ et la région.

OR, cela est une opération vaine, car chaque établissement est dans une situation particulière et dispose de moyens humains particuliers.

Il y a une très grande différence entre les stratégies des différents EPLE en fonction des caractéristiques des EPLE (gestion du quotidien, projet d'économie d'énergie).

Il faut prendre le temps de décliner l'outil pour le rendre plus opérationnel.

Dans le document présenté, il s'agit d'une situation cible et la région va mettre à terme les moyens d'atteindre les objectifs attendus...

Pour nous, il est nécessaire de co-contractualiser sur une politique de maintenance à 2 ou 3 ans.

L'idée de ce document cadre est aussi de mettre à niveau l'échange des informations.
Notion de diagnostic des moyens humains disponible.

Audit externalisé des conditions de travail des agents territoriaux.

Pour nous, il va falloir aussi ne pas rester au milieu du gué et mesurer l'écart entre la force de travail proposée et la mission à accomplir.
(6 000 ATT sur 266 sites)

On est favorable à la permanence des EMOP. On est obligé de maintenir un minimum de polyvalence (On ne peut plus spécialiser.) et un maillage territorial.

On ne sait pas comment est structurée l'organisation de l'action régionale.

Chauffage :

Point d'information, on est en retard d'un mois pour l'avis d'appel à publication. On va devoir compresser la période d'analyse des offres.



La période de visite par les candidats dans le nouveau planning va être repoussée du 22 mars au 12 avril.

Versant Sud, 100 %, versant nord seuls 41 EPLE sont OK. Restent 54 sur équipes mobiles et 63 se débrouillent seuls.

12 EPLE semblent poser problème.

On va ensuite passer à une phase d'analyse des différentes situations de chauffage et d'état des installations.

Faudra penser à renseigner les documents demandés dans le cadre du groupement.

11 lots sont prévus.

8 EPLE chauffés au bois et Airion en pompe à chaleur.

On est entre 5 et 15 établissements par lot.

Vadémécum : Natacha LEROY.

Pour nous, il est nécessaire, indispensable et non discutable de positionner d'emblée l'adjoint gestionnaire comme autorité fonctionnelle.

La région semble d'accord.

Art 2 – fin – contradiction, car l'agent est un des adultes de l'établissement.

Cet article nie l'existence de l'autorité fonctionnelle de l'adjoint gestionnaire telle qu'elle est définie dans le code de l'éducation.

- Article 1 - autorité fonctionnelle
- Partie 2 - réceptionner et transmettre le courrier
- Partie 3 - atelier technologique et professionnel (plateau technique)
- Logement de fonction – on enlève...
- 4-3 - collectif et non général
- 5-1 - repas exceptionnel dans le cadre des missions on enlève le reste
- 5-3 - café est prestation accessoire.
- 6-1 - on enlève
- 6-2 Ok
- 6-3 - L'agent ne peut pas encaisser de recette.
- 6-4 - Ok
- 6-5 - Ok
- 6-6 – Ok - On enlève transport collectif.
- 6-7 – On remplace par en dehors du temps scolaire. Cas de la journée « Portes ouvertes » RI du temps de travail.
- 6-8 –
- Article 7 –

14 mars après-midi réunion avec les OS sur ce même thème.

-

